

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 19 MAI 2021**

Ouverture de l'assemblée du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 19^e jour du mois de mai 2021 à 19 h 30 par visioconférence.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Sylvain LAROCHE	Maire suppléant de Grand-Saint-Esprit
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Laurent MARCOTTE	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M ^{me} Ginette NADEAU	Mairesse par intérim de Pierreville
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absence motivée :

M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
---------------------	-------------------------------------

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M^{me} Caroline Vachon, directrice générale adjointe, et M. Martin Croteau, directeur des services techniques, M^{me} Geneviève Mailhot, directrice des finances, M^{me} Stéphanie Lord, conseillère en environnement, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des délibérations du Conseil des maires du 21 avril 2021
- 1.4 Adoption des délibérations du Comité administratif du 5 mai 2021
- 1.5 Documents reproduits
- ~~1.6 INVITÉES :~~
 - ~~1.6.1 Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec~~
 - ~~M^{me} Caroline Dion, membre du CA de la TRECQ~~
 - ~~M. Pascal Blondin, directeur général du CSSDLR~~

2. PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1 Dépôt du devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation » au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 3.2 Autorisation de procéder à un appel offres pour réaliser une Campagne de promotion de l'achat local avec l'identifiant bioalimentaire régional *Notre Centre-du-Québec, goûtez-y!*

- 3.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2021-03 visant à modifier le règlement 2019-09 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de favoriser l'achat local
- 3.4 Dépôt du projet de règlement 2021-03 modifiant le règlement 2019-09 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de favoriser l'achat local
- ~~3.5 Parcours accélérateur agricole et agroalimentaire (Hub agricole) de la MRC de Nicolet-Yamaska – offre de services pour la réalisation d'un plan d'affaires~~
- 3.6 Résolution autorisant la vente des orthophotographies 2020 à un tiers
- 3.7 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises du territoire (FDET) – Année 2021
- 3.8 Adoption de la Politique d'investissement commune de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) – Année 2021
- 3.9 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska (FDST) – Année 2021
- 3.10 Suivi de la démarche sur la gestion des actifs
- ~~3.11 Nomination des membres au Comité sécurité incendie de la MRC~~
- 3.12 Nomination des membres au Comité sécurité publique de la MRC
- 3.13 Nomination d'un représentant à la Chambre de commerce et d'industries du Cœur-du-Québec
- 3.14 Programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ - Nomination du responsable administratif et de la sécurité informatique pour les programmes de la SHQ

4. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

- 4.1 Formation sur les technologies vertes | RAPPEL
- 4.2 Revue de presse
- 4.3 Formation commune pour les Comités consultatifs d'urbanisme des municipalités de la MRC
- 4.4 Rapports des présidents de comités
 - 4.4.1 Comités internes
 - 4.4.1.1 Comité d'investissement (28 avril 2021)
 - 4.4.1.2 Comité d'aménagement durable et environnement (17 mai 2021)
 - 4.4.2 Comités externes
- 4.5 Suivi du FARR / Table des MRC

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1 Suivi du budget au 30 avril 2021

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1 Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis de conformité au règlement 08-2021 – Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval
- 7.2 Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

- 8.1 Demande financière | Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec
- 8.2 Lettre d'engagement antisexisme | Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec
- 8.3 Demande d'appui | Taux de taxation distincts pour les producteurs forestiers reconnus

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, M^{me} Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2021-05-139

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 2.1 Acceptation du 70^e projet : Aménagement du parc des Loisirs de Baie-du-Febvre pour les aînés
- 5.2 Autorisation de paiement à FQM Assurances et renouvellement de l'assurance 2021-2022 pour le bâtiment administratif de la MRC et le véhicule
- 4.4.2.1 Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT le retrait des points suivants :

- 1.6.1 Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec
- 3.5 Parcours accélérateur agricole et agroalimentaire (Hub agricole) de la MRC de Nicolet-Yamaska – offre de services pour la réalisation d'un plan d'affaires
- 3.11 Nomination des membres au Comité sécurité incendie de la MRC

Il est proposé par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3

2021-05-140

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 21 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 21 avril 2021 a été transmis aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 21 avril 2021 ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 MAI 2021

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 5 mai 2021 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique, ce 19 mai 2021.

1.5

DOCUMENTS REPRODUITS

Sans objet.

1.6
INVITÉES

1.6.1
TABLE RÉGIONALE DE L'ÉDUCATION CENTRE-DU-QUÉBEC

Point retiré de l'ordre du jour.

2.0
PROJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE – FDST

2021-05-141 **2.1**
ACCEPTATION DU 70^E PROJET : AMÉNAGEMENT DU PARC DES LOISIRS DE BAIE-DU-FEBVRE POUR LES ÂÎNÉS

CONSIDÉRANT le montant de 40 000 \$ disponible dans l'enveloppe 2021 du volet des projets locaux du Fonds de développement structurant du territoire pour la municipalité de Baie-du-Febvre ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la municipalité de Baie-du-Febvre d'un montant de 40 000 \$ pour le projet « Parc des Loisirs – Phase aînés » (70 % du coût total du projet s'élevant à 105 935,40 \$) ;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Baie-du-Febvre lors de la séance régulière tenue le 12 avril 2021 (résolution 21-04-80) ;

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 0 \$ pour la municipalité de Baie-du-Febvre ;

Il est proposé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Parc des Loisirs - Phase aînés » appuyé par la municipalité de Baie-du-Febvre pour un montant maximum de 40 000 \$, sans condition, de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0
AFFAIRES COURANTES

2021-05-145 **3.1**
DÉPÔT DU DEVIS DES TRAVAUX RELATIFS AU PROJET « SIGNATURE INNOVATION » AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comprend le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC permettant aux MRC de développer ou de se doter d'une identité territoriale forte s'articulant autour de leur vision de développement ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska souhaite déposer un projet le projet *Un territoire en transition* au volet 3 du FRR ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyée par M. Stéphane Biron, représentant de Ville de Nicolet et unanimement résolu que ce Conseil autorise, le directeur général de la MRC, M. Michel Côté, ainsi que la préfète de la MRC, M^{me} Geneviève Dubois, à déposer le

devis des travaux relatifs au projet « Signature innovation » auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2

2021-05-143

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL OFFRES POUR RÉALISER UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'ACHAT LOCAL AVEC L'IDENTIFIANT BIOALIMENTAIRE RÉGIONAL NOTRE CENTRE-DU-QUÉBEC, GOÛTEZ-Y!

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska de procéder à la réalisation d'une campagne de promotion de l'achat local avec l'identifiant bioalimentaire régional *Notre Centre-du-Québec Goûtez-y!* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les cinq (5) MRC de procéder en commun à obtenir les services d'une firme spécialisée pour la réalisation de cette phase du projet ;

CONSIDÉRANT que les MRC ont délégué à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de préparer les documents d'appel d'offres requis, de procéder à une demande de soumission sur invitation auprès d'au moins trois (3) soumissionnaires et d'adjuger le contrat ;

Il est proposé par M. Claude Lefebvre, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à procéder à une demande de soumissions et d'adjuger le contrat pour la réalisation d'une campagne de promotion de l'achat local avec l'identifiant bioalimentaire régional *Notre Centre-du-Québec Goûtez-y!*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3

AVIS DE MOTION AFIN D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 2021-03 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 2019-09 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA AFIN DE FAVORISER L'ACHAT LOCAL

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska à l'effet qu'à une séance subséquente sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2021-03 ayant pour objet de modifier le règlement 2019-09 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de favoriser l'achat local.

3.4

2021-05-144

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-09 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA AFIN DE FAVORISER L'ACHAT LOCAL SUIVI DE LA DÉMARCHE SUR LA GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la MRC de Nicolet-Yamaska (ci-après appelée « MRC ») lors de la séance régulière du Conseil le 24 novembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. ») ;

CONSIDÉRANT que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique de la MRC étant cependant réputée être un tel règlement ;

CONSIDÉRANT que le règlement 2019-09 sur la gestion contractuelle est entré en vigueur le 18 septembre 2019 ;

- CONSIDÉRANT** que la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021 ;
- CONSIDÉRANT** que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique ;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance régulière du Conseil le 19 mai 2021 ;
- CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent projet de règlement remplace le règlement de gestion contractuelle 2019-09 pour favoriser l'achat local dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le présent projet de règlement 2021-03 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5

PARCOURS ACCÉLÉRATEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE (HUB AGRICOLE) DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AFFAIRES

Point retiré de l'ordre du jour.

3.6

2021-05-142

RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE DES ORTHOPHOTOGRAPHIES 2020 À UN TIERS

- CONSIDÉRANT** que les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec ont mis en place un partenariat pour l'acquisition des orthophotographies pour l'ensemble du territoire centricois au printemps 2020 ;
- CONSIDÉRANT** que les cinq (5) MRC ont fait l'acquisition de ces orthophotographies en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), maître d'œuvre de ce projet ;
- CONSIDÉRANT** que les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec sont titulaires de tous les droits d'auteur sur les données d'orthophotographies de 2020, qu'elles sont les gestionnaires de ces droits et qu'elles sont autorisées à accorder tout droit relativement à celles-ci ;
- CONSIDÉRANT** que les cinq (5) MRC pourraient recevoir des demandes d'achat des données d'orthophotographies 2020, et qu'il y aurait lieu, dans la perspective d'une future acquisition des données d'orthophotographie en 2025, ou pour une autre année, de prévoir la création d'un fonds régional à cet effet ;
- CONSIDÉRANT** que chaque MRC est responsable de la gestion de l'argent provenant de la vente des données et que cet argent servira à la création du fonds régional ;

Il est proposé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval

et unanimement résolu par ce Conseil :

- D'AUTORISER

l'adoption de la *Licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies 2020 recueillies dans le secteur de la région du Centre-du-Québec* ;
- D'AUTORISER

la MRC de Nicolet-Yamaska à vendre les données d'orthophotographies 2020 aux coûts présentés suivants, auxquels s'ajoutent des frais d'administration de 10 % :

	Coûts (sans les taxes)
5 MRC (toutes les données)	10 973,33 \$
MRC d'Arthabaska	2 934,51 \$
MRC de Drummond	2 445,13 \$
MRC de Bécancour	1 806,44 \$
MRC de L'Érable	2 049,78 \$
MRC de Nicolet-Yamaska	1 737,48 \$
Mosaïque (tuile de 2 km x 2 km)	100 \$ l'unité
Photographies (vendues par paires incluant le fichier)	100 \$ la paire

- D'AUTORISER

la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, la *Licence d'utilisateur pour les données d'orthophotographies 2020 recueillies dans le secteur de la région du Centre-du-Québec*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

2021-05-146 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU TERRITOIRE (FDET) – ANNÉE 2021

- CONSIDÉRANT

les mesures de développement local et régional ;
- CONSIDÉRANT

la Politique de soutien aux entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska, découlant de l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité-Volet 2 Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC ;
- CONSIDÉRANT

les priorités d'intervention de même que les secteurs d'activité ciblés par la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT

que la politique a fait l'objet d'une révision le 22 avril dernier par le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT

que le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de son adoption telle que modifiée ;

Il est proposé par M. Pascal Thérault, maire de Saint-François-du-Lac et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la *Politique de soutien aux entreprises du territoire* de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8

2021-05-147 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR LE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET LE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) – ANNÉE 2021

- CONSIDÉRANT

l'entente de gestion conclue à la signature du contrat de prêt original avec le gouvernement du Québec le 21 septembre 1998, modifiée par différents avenants et sanctionnée en vertu de la Loi en date du 21 avril 2015 pour mandater les MRC pour gérer le Fonds Local d'Investissement ;

- CONSIDÉRANT** l'acceptation par les Fonds locaux de solidarité et par la Fédération québécoise des municipalités du dossier de candidature présenté par la MRC pour la création d'un FLS ;
- CONSIDÉRANT** l'acceptation de la lettre d'offre de crédit et de la convention de crédit variable à l'investissement de Fonds locaux de solidarité FTQ d'un million de dollars (1 000 000 \$) ;
- CONSIDÉRANT** les priorités d'intervention de même que les secteurs d'activité ciblés par la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** que la politique a fait l'objet d'une révision le 22 avril dernier par le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de son adoption telle que modifiée ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter la *Politique d'investissement commune de la MRC de Nicolet-Yamaska – Fonds Local d'Investissement-Fonds Local de Solidarité* pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9

2021-05-148

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA (FDST) – ANNÉE 2021

- CONSIDÉRANT** la sanction du projet de loi no 47 « *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* » sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019 ;
- CONSIDÉRANT** la loi a institué le Fonds régions et ruralité (FRR) permettra ainsi à la MRC de Nicolet-Yamaska de définir son modèle d'intervention et de jouer pleinement son rôle en matière de développement de son territoire ;
- CONSIDÉRANT** la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Nicolet-Yamaska découlant de l'Entente relative au fonds régions et ruralité ;
- CONSIDÉRANT** les priorités d'intervention établies par la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** que la politique a fait l'objet d'une révision le 22 avril dernier par le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska ;
- CONSIDÉRANT** que le Comité d'investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de son adoption telle que modifiée ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Conseil de reconduire telle quelle la *Politique de soutien aux projets structurants du territoire* de la MRC de Nicolet-Yamaska pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.10

SUIVI DE LA DÉMARCHE SUR LA GESTION DES ACTIFS

Le directeur général fait un bref résumé de l'évolution de la démarche sur la gestion des actifs. Par ailleurs, un modèle de résolution sera transmis aux directions générales des municipalités pour adoption par leur conseil respectif en juin 2021 afin de déposer une demande au niveau de la fédération canadienne des municipalités.

3.11

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC

Point retiré de l'ordre du jour.

3.12

2021-05-149

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a conclu une entente avec le ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 73.1 de la Loi de la police par laquelle sont assurés par la Sûreté du Québec tout ou partie des services de police sur le territoire des municipalités locales suivantes :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| • Aston-Jonction | • Saint-Elphège |
| • Baie-du-Febvre | • Sainte-Eulalie |
| • Grand-Saint-Esprit | • Saint-François-du-Lac |
| • La Visitation-de-Yamaska | • Saint-Léonard-d'Aston |
| • Nicolet | • Sainte-Monique |
| • Pierreville | • Sainte-Perpétue |
| • Saint-Célestin | • Saint-Wenceslas |
| (Paroisse et Village) | • Saint-Zéphirin-de-Courval |

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyée par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de nommer :

1. Geneviève Dubois, préfète et mairesse de Ville de Nicolet
2. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue
3. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit
4. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin
5. Pascal Thérout, maire de Saint-François-du-Lac

en tant que membres du Comité sécurité publique jusqu'en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.13

2021-05-150

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES DU CŒUR-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la MRC a un siège observateur au Conseil d'administration de la Chambre de Commerce et d'industries du Cœur-du-Québec ;

Il est proposé par M. Laurent Marcotte, maire de Saint-Léonard-d'Aston et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil de nommer M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit à titre de représentant municipal de la MRC de Nicolet-Yamaska pour siéger au sein du Conseil d'administration de Chambre de Commerce et d'industries du Cœur-du-Québec jusqu'en novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.14

2021-05-151

PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SHQ - NOMINATION DU RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE POUR LES PROGRAMMES DE LA SHQ

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture et de la fermeture de dossiers auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les différents programmes livrés par la MRC de Nicolet-Yamaska, des documents doivent être signés par un représentant dûment mandaté par la MRC ;

CONSIDÉRANT que les personnes présentement autorisées sont M. Michel Côté, directeur général, et M. Martin Croteau, directeur des services techniques et responsable des programmes SHQ ;

Il est proposé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et appuyé par M. Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu que ce Conseil :

- 1) autorise M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M^{me} Annie Corbeil, adjointe soutien aux opérations, à signer tout document pour l'ouverture et la fermeture de dossiers, ainsi que tout autre document auprès de la SHQ pour les différents programmes livrés par la MRC ;
- 2) nomme M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Croteau, directeur des services techniques, et M^{me} Annie Corbeil, adjointe soutien aux opérations, responsables de la sécurité informatique dans le cadre de l'entente avec la SHQ pour les différents programmes ;
- 3) autorise M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tout document permettant l'exécution de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

FORMATION SUR LES TECHNOLOGIES VERTES | RAPPEL

Le directeur général fait un rappel relatif à la formation sur les technologies vertes donnée par la firme Groupé aux élus et directions générales. Cette formation qui aura lieu le 21 mai 2021 à 9 h 00 en visioconférence aidera à concrétiser le projet Signature innovation sur les infrastructures écologiques.

4.2

REVUE DE PRESSE

Le directeur général présente la revue de presse de la MRC de Nicolet-Yamaska du mois d'avril 2021.

4.3

FORMATION COMMUNE POUR LES COMITÉS CONSULTATIFS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC

Le directeur des services techniques propose au Conseil des maires une formation commune pour les comités consultatifs d'urbanisme des municipalités de la MRC. L'information sera transmise aux directions générales des municipalités pour validation de l'intérêt.

4.4

RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.4.1

COMITÉS INTERNES

4.4.1.1

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

M. Raymond Noël, président du Comité d'investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 22 et 28 avril 2021.

4.4.1.2

COMITÉ AMÉNAGEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M^{me} Denise Gendron, présidente du Comité aménagement durable et environnement, fait un bref résumé des rencontres du 17 mai 2021.

4.4.2 **COMITÉS EXTERNES**

4.4.2.1 **TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU LAC SAINT-PIERRE**

M. Claude Lefebvre, représentant de la MRC au sein de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre fait un bref résumé des dernières rencontres.

4.5 **SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC**

Une rencontre de la Table des MRC est prévue le 18 juin 2021. Un sommaire de l'évolution des projets sera présenté lors de la séance du Conseil des maires du mois d'août 2021.

5.0 **AFFAIRES FINANCIÈRES**

5.1 **SUIVI DU BUDGET AU 30 AVRIL 2021**

M^{me} Geneviève Mailhot présente l'état des résultats du budget 2021 au 30 avril 2021.

2021-05-152 **5.2** **AUTORISATION DE PAIEMENT À FQM ASSURANCES ET RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE 2021-2022 POUR LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA MRC ET LE VÉHICULE**

CONSIDÉRANT le moment de renouveler le contrat de la police d'assurance avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'année 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la facture # 598 au montant de 26 655 \$ incluant les taxes ;

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par M. Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général à renouveler le contrat d'assurance responsabilité avec la FQM Assurances représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec, tel que proposé sur la facture # 598, au montant de 26 655 \$ incluant les taxes applicables, pour la période du 5 juin 2021 au 5 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS** (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0 **DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES**

7.1 **AMÉNAGEMENT-FORÊT**

2021-05-153 **7.1.1** **AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 08-2021 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (# 06-2015) – concernant la réciprocité entre les contraintes anthropiques et les usages sensibles ;*

- le règlement de construction (# 08-2015) – concernant l'insalubrité dans un bâtiment ou un logement et la propreté des bâtiments,

- CONSIDÉRANT** que le projet de règlement 08-2021 ;
- CONSIDÉRANT** que ce règlement modifie le règlement de zonage (# 06-2015) et le règlement de construction (# 08-2015) ;
- CONSIDÉRANT** que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;
- CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement est actuellement en vigueur ;
- CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval un certificat de conformité pour le règlement 08-2021 ;

Il est proposé par Mme Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyée par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 08-2021 de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0

DEMANDES D'APPUI

8.1

2021-05-154

DEMANDE FINANCIÈRE | TABLE RÉGIONALE DE CONCERTATION DES PERSONNES ÂÎNÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que la Table régionale de concertation des personnes aînées du Centre-du-Québec a pour mission d'améliorer et de protéger les conditions, la qualité et le niveau de vie des personnes aînées de la région ;
- CONSIDÉRANT** que le bulletin d'information *le Propageur* est distribué gratuitement à travers le Centre-du-Québec et vise à informer mais également à favoriser une image positive des personnes aînées ;
- CONSIDÉRANT** l'importance de contribuer à la pérennité de cet outil qui vise à améliorer les conditions de vie des personnes aînées ;

Il est proposé par M. Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par M. Raymond Noël, maire du Village de Saint-Célestin et unanimement résolu par ce Conseil de soutenir financièrement la Table régionale de concertation des personnes aînées du Centre-du-Québec pour un montant de 200 \$ dans le but de continuer à maintenir *le Propageur* gratuit et ainsi, favoriser son accessibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

2021-05-155

LETTRE D'ENGAGEMENT ANTISEXISME | TABLE DE CONCERTATION DU MOUVEMENT DES FEMMES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

- CONSIDÉRANT** que la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) est un regroupement féministe régional voué à la défense collective des droits des femmes ;

CONSIDÉRANT que la TCMFCQ a pour mission première de travailler à l'amélioration des conditions de vie des femmes en étant un lieu de réflexion et d'action tourné vers le changement tout en poursuivant un objectif d'égalité entre les femmes et les hommes ;

CONSIDÉRANT que la TCMFCQ désire interpeller les organisations centricois afin qu'elles s'engagent à mettre en place des mesures et des actions pour faire en sorte que la région du Centre-du-Québec soit exempte de sexisme ;

Il est proposé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et appuyé par M. Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de s'engager à :

- MOBILISER le personnel et les membres de la MRC de Nicolet-Yamaska contre le sexisme en les informant sur ce qu'est le sexisme, de ses conséquences sur les conditions de vie des femmes ;
- AGIR pour que nous soyons de plus en plus nombreuses et nombreux, dans l'exercice de nos fonctions, dans notre vie personnelle à faire reculer les stéréotypes sexistes ;
- PARTICIPER au processus de changement des mentalités et des comportements relatifs à la place des femmes et des hommes dans les organisations de travail ;
- FAIRE de l'entreprise un espace protégé du sexisme afin de favoriser le bien être des femmes et des hommes au travail et la performance économique de l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

DEMANDE D'APPUI | TAUX DE TAXATION DISTINCTS POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS

Le directeur général transmettra l'information aux directions générales des municipalités pour discussion avec leur conseil respectif. Un retour pourra être fait lors d'une séance de travail afin de prendre une position commune.

9.0

AFFAIRES NOUVELLES

10.0

2021-05-156

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par M. Sylvain Laroche, maire suppléant de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt et une heures (21 h 00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PRÉFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



SECRÉTAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ